



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

immigration

Question écrite n° 120020

Texte de la question

Mme Danielle Bousquet attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur la circulaire du 31 mai 2011 relative à la maîtrise de l'immigration professionnelle. En effet, cette circulaire vise à limiter le passage des diplômés vers le salariat en durcissant considérablement les conditions de délivrance des autorisations de travail et en alourdissant les procédures de changement de statut auquel les étudiants étrangers non ressortissants de l'Union européenne doivent se soumettre. De nombreux jeunes diplômés talentueux, issus de grandes écoles telles HEC ou Sciences po et ayant une promesse d'embauche, se retrouvent dans une situation telle qu'ils ne peuvent pas signer leur contrat de travail. Ces restrictions détournent malheureusement de la France ces jeunes plein d'avenir de nos universités, alors qu'ils contribuent pleinement au rayonnement culturel et scientifique de notre pays. La Conférence des grandes écoles et celle des présidents d'universités ont vivement critiqué cette circulaire, le président de cette dernière la jugeant même « très grave ». Elle lui demande donc de lui indiquer si le Gouvernement entend abroger ce texte.

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Bousquet](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120020

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 2011, page 10991

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)